#### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20161104-0000017115-DE

#### Acte certifié exécutoire

Envoi: 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication: 10/11/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



# Conseil départemental Haut-Rhin

# Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**N°** CP-2016-10-6-4 **Séance du** vendredi 4 novembre 2016

# RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA CHARTE DU SITE NATURA 2000 HAUTES VOSGES HAUT RHIN POUR LES FORETS DEPARTEMENTALES SITUEES EN ZONE NATURA 2000 POUR UNE DUREE DE 5 ANS

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

### PRESENTS:

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 16 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise l'adhésion du Département à la charte du site NATURA 2000 « Hautes-Vosges Haut-Rhin » pour les forêts et autres milieux naturels départementaux situés en zone NATURA 2000 dans la vallée de la Doller sur une surface de 349,58 ha et pour une durée de 5 ans,
- autorise le Président du Conseil départemental à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et aux diverses démarches qui pourront en découler, et notamment à solliciter l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti concernant les terrains pour lesquels le Département du Haut-Rhin a adhéré à la charte.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité